



# POLITIQUE D'ÉVALUATION

Polyvalente de Thetford Mines

*Programme d'éducation intermédiaire*



Novembre 2018

Politique élaborée en septembre 2014  
Révisée en novembre 2018

## TABLE DES MATIÈRES

*Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes ou des groupes de personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.*

# PRÉSENTATION

La Polyvalente de Thetford Mines a élaboré sa politique afin d'assurer une évaluation continue au sein du Programme d'éducation intermédiaire (PEI). Elle s'adresse à l'ensemble des membres du personnel œuvrant auprès de la clientèle du programme ainsi qu'aux parents qui souhaitent se familiariser avec les composantes de l'évaluation.

La présente politique a été élaborée en fonction du Programme d'éducation intermédiaire ; elle ne constitue pas une politique pour l'ensemble des élèves, mais bien pour les élèves cheminant au PEI.

La politique d'évaluation de l'établissement répond aux exigences et à la mission du Baccalauréat International (IB) qui précise que « [...] l'IB collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses<sup>1</sup>. »

## OBJECTIFS

La Polyvalente de Thetford Mines s'assure que les principes appliqués en matière d'évaluation continue contribuent à la mise en œuvre du Programme d'éducation intermédiaire conformément aux principes de l'IB. Elle s'assure également de la compréhension des membres du personnel, des parents et des élèves en ce qui a trait aux critères d'évaluation et aux objectifs spécifiques du PEI. Finalement, elle s'assure que les principes en matière d'évaluation jouent un rôle majeur dans l'évaluation obligatoire des élèves.

---

<sup>1</sup>BACCALAURÉAT INTERNATIONAL (IB), *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, mai 2014 (mise à jour en septembre 2017), p. 6.

## PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les activités d'évaluation permettent aux élèves de procéder à des évaluations par les pairs, à des autoévaluations, à des évaluations formatives et à des évaluations sommatives.

Les tâches d'évaluation formative ou sommative élaborées par les enseignants sont variées et elles permettent de démontrer l'atteinte des objectifs spécifiques dans les huit groupes matières (selon les grilles d'évaluation prescrites pour les années du PEI).

## RÈGLES DE L'ÉVALUATION

### ÉVALUATION CRITÉRIÉE

Les tâches développées et utilisées auprès des élèves peuvent prendre la forme de travaux écrits (recherches, analyses, essais, création, etc.), de productions orales (débat, exposés, etc.) et de travaux pratiques (laboratoires scientifiques, résolutions de problèmes, etc.).

Les guides pédagogiques pour chaque groupe matière définissent des objectifs globaux et des objectifs spécifiques. Les enseignants doivent utiliser les critères d'évaluation prescrits pour les années du PEI (1<sup>re</sup> secondaire, critères de la 1<sup>re</sup> année ; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire, critères de la 3<sup>e</sup> année ; 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, critères de la 5<sup>e</sup> année). Tous les critères sont évalués au moins deux fois chaque année du programme. L'élaboration d'une planification verticale est donc essentielle pour assurer la continuité et la progression de l'apprentissage des élèves.

Au début de chaque année, et ce, dans toutes les matières, les enseignants présentent les quatre grilles critériées afin que les élèves connaissent les différents critères et les différents objectifs spécifiques auxquels ils seront soumis en évaluation au cours de l'année scolaire. De plus, lors de chaque évaluation critériée présentée aux élèves, les attentes pour atteindre les niveaux les plus élevés sont précisées par l'enseignant pour chaque critère évalué.

À deux reprises au cours de l'année scolaire, une communication des résultats des évaluations critériées est effectuée auprès des parents des élèves du PEI pour illustrer leur progression dans le programme.

D'abord, vers la fin du mois de janvier, une première communication écrite est envoyée aux parents pour illustrer la progression de leur enfant dans les différents groupes matières à la mi-parcours de l'année scolaire<sup>2</sup>. Cette communication est sous forme manuscrite ; elle n'est pas consignée dans un bulletin formel. Les parents doivent par contre y apposer leur signature.

Puis, à la fin de l'année scolaire, une communication officielle, soit un bulletin PEI, est envoyée à la maison. Ce bulletin illustre le progrès de l'élève dans chacun des quatre critères durant l'année scolaire<sup>3</sup>. À partir de toutes les notes critériées pour un critère, l'enseignant porte un jugement pour ledit critère. Il fait l'exercice pour l'ensemble des quatre critères.

Afin que le parent puisse bien comprendre le bulletin PEI, un guide, qui explique les différents critères ainsi que les différents objectifs spécifiques, est remis lors de la réception du bulletin aux parents dont l'enfant vient de compléter sa première année au PEI<sup>4</sup>. Les bases de l'évaluation critériée sont d'ailleurs brièvement présentées à ces parents lors de la rencontre d'information tenue en octobre de chaque année.

Dans tout ce processus de l'évaluation critériée, les enseignants sont invités à s'entraider dans la compréhension et dans l'évaluation des différents critères par un partage en normalisation interne. Ces échanges peuvent se faire de façon informelle, soit en discutant avec un collègue d'un même groupe matière ou encore de façon plus formelle lors d'une rencontre de planification verticale matière en corrigeant différentes tâches.

Plan d'action

---

<sup>2</sup> Un modèle de cette communication en cours d'année est présenté en annexe X.

<sup>3</sup> Le modèle de ce bulletin est présenté en annexe Y.

<sup>4</sup> Ce guide d'interprétation du bulletin PEI est présenté en annexe Z.

## ÉVALUATION DE L'IB

Notre école a fait le choix de ne pas adhérer à l'option facultative des évaluations électroniques de l'IB. Par contre, nous avons l'obligation de soumettre des unités de travail au Service d'élaboration d'un programme de qualité (SEPEQ) avant chaque visite de l'IB afin de nous assurer que nous respectons la politique d'évaluation.

Revoir  
la façon  
de faire

Toutefois, tous les élèves du Programme d'éducation intermédiaire de la polyvalente sont assujettis à l'évaluation externe du Projet personnel lors de la 5<sup>e</sup> année du programme. Une fois que les superviseurs ont terminé la correction de tous les projets des élèves, lors d'une rencontre de l'ensemble des superviseurs, un processus de normalisation interne est effectué. Les superviseurs, regroupés en équipe de quatre, échangent sur leur correction de leur projet respectif, font la lecture de paragraphes afin de s'assurer qu'ils ont bien compris les différents critères et que leur évaluation est la plus juste et la plus objective possible. Une fois les projets révisés, le coordonnateur entre les notes des quatre critères dans « IBIS », site officiel de l'IB. Un échantillonnage, déterminé par l'IB, est demandé à l'institution ; le coordonnateur envoie les projets demandés.

Au début de chaque année scolaire, le coordonnateur responsable du Projet personnel rencontre les enseignants afin de leur présenter les résultats de la révision de notation de l'année précédente en procédant à une lecture du rapport personnalisé et du rapport général, rapports produits par l'IB. Cette pratique permet aux enseignants de se coordonner et d'apporter les modifications demandées par les réviseurs.

## CRITÈRES D'OBTENTION DES DIPLÔMES

Les critères pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires (DÉS) :

- ✚ Obtenir 54 unités en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités lors de la dernière année ;
- ✚ Obtenir :
  - 6 unités de français en 5<sup>e</sup> secondaire ;
  - 4 unités d'anglais de 5<sup>e</sup> secondaire ;
  - 4 unités de mathématiques de 4<sup>e</sup> secondaire ;
  - 4 unités de science et technologie de 4<sup>e</sup> secondaire ;
  - 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4<sup>e</sup> secondaire ;
  - 2 unités d'arts de 4<sup>e</sup> secondaire ;
  - 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de 5<sup>e</sup> secondaire.

Les critères pour l'obtention du Diplôme d'éducation secondaire internationale (DÉSI) sont les suivants :

- ✚ Obtenir le Diplôme d'études secondaires (DÉS) ;
- ✚ Avoir réalisé et réussi un projet personnel ;
- ✚ Avoir réussi les matières suivantes : *Langue et littérature* (5<sup>e</sup> année), *Acquisition des langues* (anglais, 5<sup>e</sup> année), *Acquisition des langues* (espagnol, 4<sup>e</sup> année), *Individus et société* (monde contemporain et éducation financière, 5<sup>e</sup> année), *Mathématiques* (SN de 4<sup>e</sup> année ou un cours de 5<sup>e</sup> année) et *Sciences expérimentales* (chimie ou physique de la 5<sup>e</sup> année), les cours d'enrichissement en *Langue et littérature* et en *Acquisition des langues* (anglais) ;
- ✚ Avoir satisfait aux exigences pour l'engagement communautaire.

## CHEMINEMENT OPTIONNEL (DÉSI)

À partir de l'année scolaire 2019-2020, il sera offert à un élève désirant demeurer au PEI sans être inscrit au DÉSI de pouvoir le faire.

Par contre, l'élève devra réaliser toutes les exigences de l'IB (Projet personnel et Service par l'Action) ainsi que les autres clauses inscrites au contrat signé en début d'année scolaire. De plus, cet élève ainsi que ses parents et la direction de l'école devront signer un document confirmant que l'élève devient seulement admissible à l'attestation de l'IB.



## SÉLECTION ET PROMOTION DES ÉLÈVES AU PEI

### SÉLECTION DES ÉLÈVES

La Polyvalente de Thetford Mines a choisi de mettre en place des tests de sélection pour l'intégration des élèves de la 6<sup>e</sup> année au Programme d'éducation intermédiaire. Ainsi, au mois de décembre de chaque année, les élèves des écoles primaires intéressés par le programme se présentent aux tests. Ces derniers permettent d'évaluer les compétences pour les matières de base (*Langue et littérature, Mathématiques et Acquisition des langues*), mais ils permettent surtout de déterminer les intérêts et les aptitudes des élèves à faire partie du programme. Chaque enfant doit également être en réussite dans toutes ses matières à la fin de sa 6<sup>e</sup> année du primaire. Finalement, un classement est déterminé pour l'anglais (intermédiaire ou enrichi) selon les résultats obtenus aux tests. Les élèves ayant fréquenté le « High school » (commission scolaire anglophone) ou le programme d'anglais intensif d'une polyvalente du territoire (A.I.B.L.) sont automatiquement classés en anglais enrichi.

### PROMOTION D'UNE ANNÉE À L'AUTRE DU PROGRAMME

Chaque élève qui souhaite poursuivre son cheminement au Programme d'éducation intermédiaire se doit de respecter le contrat d'engagement signé à chaque début d'année<sup>5</sup>.

### ACTIONS À METTRE EN PLACE

Afin d'améliorer ses pratiques en matière d'évaluation au PEI, la Polyvalente de Thetford Mines se doit de mettre en place certaines actions.

- + Tel que précisé dans la politique linguistique, élaboration d'une procédure pour assurer la bonification accordée pour la qualité de la langue française dans toutes les matières.
- + Arrimer les évaluations de l'IB et les évaluations du programme national afin d'évaluer les élèves selon les principes de l'IB, mais sans les surcharger,

---

<sup>5</sup> Les contrats d'engagement de chaque année du programme sont placés en annexes X dans la présente politique.

sachant d'autant plus que l'anxiété de performance est un phénomène de plus en plus courant chez nos élèves.

Plan d'action

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS DE L'ÉTABLISSEMENT

### L'ENSEIGNANT

- ✚ Chaque enseignant doit respecter les principes d'évaluation de l'IB en permettant aux élèves de réaliser des tâches authentiques, contextualisées et variées assurant la progression des apprentissages.
- ✚ Chaque enseignant est tenu d'utiliser les critères d'évaluation correspondant aux objectifs spécifiques définis de ses programmes respectifs en fonction des années des élèves et d'évaluer chacun d'eux à deux reprises chaque année.
- ✚ Chaque enseignant doit spécifier ses attentes à chacune des évaluations critériées soumises aux élèves.
- ✚ Chaque enseignant doit bien comprendre ses critères. Pour ce faire, il est invité, dans les planifications verticales matière, à échanger avec ses collègues afin d'avoir une meilleure compréhension des critères.
- ✚ Chaque enseignant est invité à échanger sur un échantillonnage de travaux en faisant de la normalisation interne, soit de manière informelle ou formelle en planification verticale matière.
- ✚ Chaque enseignant doit s'assurer de l'authenticité du travail de l'élève.
- ✚ Chaque enseignant doit communiquer les résultats aux parents à deux reprises chaque année grâce aux moyens mis en place dans l'école.
- ✚ Chaque enseignant doit remettre des échantillons de chaque travail évalué (fort-moyen-faible).

### LE RESPONSABLE MATIÈRE

- ✚ Le responsable matière est la personne ressource dans le groupe matière. Donc, en matière d'évaluation, il représente un pilier important, c'est-à-dire une référence matière pour les enseignants du groupe.
- ✚ Le responsable matière est un mentor aux nouveaux enseignants PEI de son groupe matière pour s'assurer qu'ils comprennent bien la philosophie de l'IB en matière d'évaluation.
- ✚ Le responsable matière s'assure de bien comprendre les différents critères d'évaluation de la matière par sa participation à différentes formations officielles et sur mesure (IB, SÉBIQ, Colloque annuel de la SÉBIQ, etc.) et de transmettre ces différentes informations à l'équipe matière.

- ✚ Le responsable matière anime les rencontres en verticalité. En matière d'évaluation, il aide à la compréhension commune des différents critères, soutient la normalisation des tâches de tous les niveaux, discute avec les collègues des mots consignes, etc.
- ✚ Le responsable matière est responsable de la mise à jour de la planification verticale des évaluations critériées de façon à s'assurer que les exigences de l'IB (évaluer deux fois chaque critère) sont respectées ainsi que la progression des apprentissages.
- ✚ Le responsable matière s'assure que la communication aux parents de mi-année est respectée par les enseignants du groupe matière.
- ✚ Le responsable matière est responsable de récupérer un échantillon de chaque nouvelle tâche d'évaluation critériée (fort – moyen – faible)

#### LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

- ✚ La direction est responsable de la diffusion de la présente politique auprès des membres du personnel.
- ✚ La direction se doit d'informer les élèves et les parents de la présente politique. Par souci d'écologie, celle-ci sera déposée sur le site Internet de l'école.
- ✚ La direction doit s'assurer qu'une rencontre d'information pour les parents de la première et de la cinquième secondaire soit offerte aux parents des élèves concernés.

#### L'ÉLÈVE

- ✚ L'élève se doit de réaliser l'ensemble des évaluations critériées demandées, et ce, tout au long de son parcours au PEI.
- ✚ Tel que précisé par la politique d'intégrité de l'établissement, l'élève se doit de présenter des tâches authentiques et respectant les règles en matière de travaux écrits (respect de la propriété intellectuelle).

## LE PARENT

- ✚ Le parent doit connaître le processus de promotion et d'évaluation au PEI en participant aux rencontres d'information offertes par les coordonnateurs et la direction adjointe responsable au programme et en prenant connaissance de la documentation remise
- ✚ Le parent doit prendre connaissance de la présente politique disponible sur le site Internet de l'école.
- ✚ Le parent doit signer en début d'année le contrat d'engagement et la communication des résultats de chaque matière en cours d'année.
- ✚ Le parent doit prendre connaissance du bulletin PEI remis en fin d'année.
- ✚ Le parent doit signer le Règlement général de l'IB

## MÉCANISME DE RÉVISION

La direction d'établissement, de concert avec l'équipe de coordination, est responsable de réviser la présente politique de façon périodique. Elle devra également travailler en collaboration avec la direction du Service éducatif afin d'assurer la cohérence avec la politique de la Commission scolaire des Appalaches.

## BIBLIOGRAPHIE

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL (IB), *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, mai 2014 (mise à jour en septembre 2017), 166 p.

# ANNEXE